



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'ORGANISATION D'UN POINT DE PETITE RESTAURATION ET
RAFRAICHISSEMENTS SUR LE SECTEUR DE PRE LEROY

VILLE DE NIORT



1- Identification de la collectivité

VILLE DE NIORT,
CS 58755
79027 NIORT CEDEX

2- Contexte

Dans le cadre de la manifestation « Niort Plage » qui se déroule du 7 juillet au 20 août 2023, le parc du Pré Leroy est aménagé chaque été pour accueillir des activités estivales de loisirs.

La population niortaise, mais également touristique de passage, trouve en cet espace un lieu de détente familiale propice à la convivialité et à la pratique sportive et de loisirs.

En lien avec les activités fluviales organisées eu départ de Port Boinot situé à quelques centaines de mètre, Niort Plage constitue un des axes majeurs de l'attractivité estivale du territoire.

3- Objet de l'offre

La Ville de Niort propose une occupation de son domaine public pour l'exploitation d'un espace bar comprenant une restauration rapide. Avec, comme nouveauté depuis 2021, l'incitation forte de mettre l'accent sur une alimentation saine et/ou locale, répondant aux Objectifs de Développement Durable 2030.

L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de convivialité, où tout à chacun puisse trouver matière à se désaltérer et se restaurer, et profiter de différentes animations.

Cette activité comprend:

- La vente de boissons sans alcool, à consommer sur place, du type jus de fruits, smoothie de fruits et légumes frais du marché, cocktails sans alcool, orangeade/citronnade, ...
- La vente de restauration rapide (sandwiches, crêpes, tapas, etc...), le plus possible à base de produits locaux,
- La vente de produits glaciers.

L'exploitant fera son affaire des différentes autorisations nécessaires à l'exercice de toutes ses activités. Il sera le garant de la bonne tenue des consommateurs.

L'exploitant sera chargé d'assurer la gestion notamment par l'entretien et la maintenance des locaux mis à sa disposition et la non-dégradation du matériel.

Il devra également laisser libre accès aux sanitaires du pavillon N°1, pour les salariés de Niort Plage. Les sanitaires ainsi utilisés seront entretenus par une équipe du service municipal des sports.

4- Durée de l'autorisation d'occupation

L'autorisation d'exploitation du pavillon N°1 de Pré Leroy est fixée du 5 juillet (comprenant la période d'installation) au 21 août 2023 (comprenant nettoyage et état des lieux de sortie), sous réserve d'autres contraintes (cf. article 2 – Contexte, crise sanitaire, ...).

5- Description du Lieu

Le site est situé à NIORT (département Deux-Sèvres), dans le parc du Pré Leroy sis à proximité du centre ville. Le lieu d'exploitation est le pavillon N°1 comprenant un bar avec armoires réfrigérantes à froid positif, évier, toilettes (accessible PMR), local technique avec terrasse non couverte. Sa surface est de 200 m² (hors terrasse).

L'occupant pourra amener son propre matériel frigorifique, dès lors qu'il répond aux normes en vigueur.

6- Caractéristiques principales

Dans le cadre de la manifestation « Niort Plage », le parc de Pré Leroy dans sa partie jouxtant la piscine, est aménagé chaque été pour accueillir des activités estivales de loisirs. Les principales activités se décomposent autour d'activités sportives et de loisirs traditionnelles; des aménagements peuvent être ajoutés pour diversifier l'offre et rendre le site plus attractif.

Les horaires d'ouverture devront être compatibles avec les horaires des animations prévues dans le pavillon N°1 et au moins comprendre la tranche horaire 15h00/20h00 tous les jours, samedi et dimanche compris. Seul le lundi peut éventuellement être fermé en raison d'une fréquentation moindre du site. Les sanitaires devront néanmoins être accessibles.

Le site sera surveillé toutes les nuits par une société de surveillance.

7- Redevance

L'occupation du domaine public est consentie moyennant le versement d'une redevance fixée à 500,00 € pour toute la durée.

8- Composition du dossier de candidature

Les candidats devront justifier de leur capacité professionnelle (extrait Kbis par exemple) et transmettre à la VILLE DE NIORT les pièces suivantes :

- lettre de candidature faisant apparaître la motivation du candidat, les idées éventuelles d'animations, la composition des offres comprenant les tarifs,
- présentation de l'expérience du candidat dans le même domaine d'activité,
- justifier de toutes pièces administratives permettant de délivrer des boissons de tous types.

Les candidatures doivent être déposées au plus tard dans les 31 jours calendaires à compter de la date de publicité du présent avis à l'adresse suivante :

Ville de Niort
Direction Animation de la Cité
CS 58755
79027 Niort CEDEX

Ou par voie électronique : dac@mairie-niort.fr

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à M. Pascal CASTAGNE, direction de l'animation de la cité, par téléphone au 05 49 78 77 90 ou par courriel à l'adresse « dac@mairie-niort.fr ».